Syndicat CGT des personnels de la ville de Mérignac
30 rue Maurice Utrillo 33700 Mérignac
Tél : 05.56.18.88.80 Mobile : 06.49.61.61.74
Courriel : cgt@merignac.com

A Mérignac, le 13 octobre 2023

Objet : Compte rendu dans le cadre de la rencontre du 12 octobre 2023 suite au préavis de grève local déposé par la CGT et de l'intersyndicale.

Cher-es Collègues,

Présents :
Monsieur SERVIES représentant du maire
Monsieur TOURNE représentant direction des ressources humaines.

Pour les organisations syndicales ont été représentées par :

CGT :
Jean François GABOREAU
Karol GORSKI
Bénédicte REIGNER HERNANDEZ

CFDT :
Fabienne DUHANT
Audrey FALCO

FO
Sophie LARTIGUE
Nathalie RODRIGUEZ

FSU
Vincent LABATUT

L'intersyndicale demande la mise en place de la prime pouvoir d'achat pour tous les agents de Mérignac. À ce titre l'ensemble des organisations syndicales incitent sur la situation difficile des agents et sur l'inflation.

L'administration prend les revendications du préavis CGT comme base de discussion.

- **Reconnaissance pénibilité** des agents des crèches avec mise en place de 5 jours de RTT comme à Bordeaux métropole, ajustement des agents par rapport à leurs conditions de travail.

Un travail va être mené pour l'ensemble des agents de ce service de plus le bilan sur le passage aux 1607h doit être lancé par l'administration.
La CGT revendique la mise en place de la reconnaissance de la pénibilité de manière statutaire.
La CGT revendique la mise en place de la pénibilité pour tous les agents.

- **Revalorisation du RIFSEEP**

Un travail va être mis en place dans le cadre de 2024 et du futur budget.
Les arbitrages ne sont pas encore faits.
Ils proposent aux OS de choisir entre la prime pouvoir d'achat, la Revalorisation du RIFSEEP et la mutuelle.
Pour la CGT, ce n'est pas à nous de choisir c'est de leur responsabilité politique.

Ouverture des négociations sur le **RIFSEEP 2024**
Nous réitérons que nous partirons des grades des agents et non de la fonction.
Par conséquent nous demandons une réévaluation pour tous A B C

- **Plan de titularisation**

La CGT demande à l'administration le maintien du plan de titularisation pour sortir les agents de la précarité.
L'administration nous a dit qu'elle a titularisé au-delà du nombre de personnes statué et qu'elle continuera l'année 2024.
Nous, organisation syndicale, demandons que cela continue jusqu'à la fin du mandat du maire.

- **Renforcement du pool des animateurs**

Nous avons indiqué qu'un travail conjointement avec l'administration va être réalisé pour estimer les besoins du pool remplacement.
Nous demandons son renforcement en postes titulaires.

- **Prime pouvoir d'achat**

La CGT, donne à connaissance à l'administration de la situation de Brest Métropole qui va mettre en place une délibération pour la prime à tous les agents.
Nous rappelons à ce titre que notre action se déroule dans le cadre d'une journée de mobilisation européenne et nationale contre l'austérité pour la revalorisation des salaires et des pensions retraite
La CGT porte le point d'indice à plus de 6€ permettant de rattraper nos pertes depuis 2010 et l'inflation.
La CGT insiste sur le fait que la prime de pouvoir d'achat telle qu'elle est mise en place dans la fonction publique ne relève pas de notre responsabilité. Nous sommes tous et toutes agent fonctionnaire. De plus, nous rappelons que nous défendons depuis des années le point d'indice, cependant au vu de la situation salariale des agents il nous semble nécessaire que la collectivité la mette en place, nous rappelons que 800€ une fois par an représente peu par mois.

L'administration rappelle aux OS qu'elle a un budget restreint et fait de son mieux pour répondre aux besoins des agents.
De plus, le décret d'application de la prime pour la fonction publique territoriale n'est toujours pas sorti.
Cependant, elle est prête à faire un effort afin qu'un versement puisse être réalisé courant décembre en respectant toutes les procédures légales (sortie du décret délibération au conseil municipal d'une ligne budgétaire).

Prime pouvoir d'achat gagnée

- **Déroulé de carrière CAP**

La CGT demande que tous les agents qui remplissent les conditions statutaires puissent bénéficier de leur **avancement de grade**.
Un point RH va être fait pour sa mise en place

Nous demandons dans le cadre de la reconnaissance que tous les agents qui ont eu une promotion au potentiel soient nommés.
Nous dénonçons cette situation.

Revalorisation de la part employeur pour la mutuelle et la prévoyance

- Négociation de **revalorisation de la mutuelle** et le **maintien de salaire**.

Nous défendons aussi la revalorisation de la prévoyance les négociations nationales en cours porte celle-ci à 50% obligatoire pour les employeurs.
Pour la prévoyance, les négociations s'ouvriront au moment de la remise en place du contrat.

Ensemble, c'est possible. Unissons-nous. Syndiquez-vous !